

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

2022

À nous retourner impérativement accompagnée de votre paiement* :

- ▶ Courrier : Université de Toulon - Agence Comptable - CS 60584 - 83041 TOULON cedex 9
- ▶ ou email : agence-comptable@univ-tln.fr | copie : ecole-entreprise@seatech.fr et ta@univ-tln.fr

BARÈME - HORS QUOTA – FORMATIONS INITIALES

Je souhaite verser la taxe d'apprentissage au profit de :

	N° UAI	Montant
SeaTech - Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon	0831443T	▶


Votre entreprise ▶

Raison sociale : N° SIRET :
 Adresse :
 CP : Ville :

Coordonnées de la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre établissement ▶

Prénom : Nom :
 Fonction :
 Téléphone : Email :

Choix du mode de paiement ▶

- Virement bancaire** en envoyant votre promesse de versement directement à l'agent comptable de l'Université de Toulon qui vous communiquera en retour, les coordonnées bancaires. agence-comptable@univ-tln.fr
- Chèque** établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UTLN
- Paiement en ligne** : [via notre plateforme de paiement en ligne](#) 

* Versement des 13 % du solde de la taxe d'apprentissage 2022 au plus tard le 31 mai 2022 - directement à l'agent comptable de l'Université de Toulon.

Plus d'informations ? Contactez-nous au 04 94 14 25 57 - ecole-entreprise@seatech.fr - www.seatech.fr/